

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE DÉPARTEMENT RÉCOMPENSE LES JEUNES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS DIPLÔMÉS

Mardi 21 mai, le Conseil départemental recevait les mineurs non accompagnés confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance ayant obtenu leur diplôme en 2023. Ces derniers se sont vus remettre un chèque-cadeau par les élus du Département et leurs référents.

Au total, ce sont 35 jeunes qui ont été récompensés avec des chèques-cadeaux dont le montant varie selon le diplôme obtenu :

- 50 € pour le brevet et le certificat de formation générale
- 100 € pour le CAP, BEP, bac pro et le bac général

Par ce moment convivial, le Département rappelle son soutien auprès de l'ensemble des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance et reconnaît l'engagement et les efforts de ces adolescents qui, grâce à cette scolarité, assure leur insertion professionnelle.



Contact presse :

Justin SIVAUULT, Chef de Cabinet

jsivault@departement-touraine.fr / 0669947115